



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme Eliès, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Philippe, M. Bonaventur, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Bourlès, M. Batany, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Le Bec, Mme Mouchot, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Chentil.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Deux dossiers ont été traités pendant l'été et n'ont pas fait l'objet de préemption :

- YP 648, 651, Hent Milin avel, terrain bâti, 1141 m²
- YR 418, 488, 623, 90 rue des frégates, terrain bâti, 2321 m²

Quatorze dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YV 162, 60, 86, 504 rue des écoles, terrain bâti, 1041 m²
- ZK 236, Rue du Suroît, terrain non bâti, 342 m²
- YW 92, 490 rue des écoles, terrain bâti, 3590 m²
- ZI 203, 320 route de Kerven, terrain bâti, 945 m²
- K 120, Route de Rubian, terrain non bâti, 233 m²
- ZI 337, Impasse de la grande prairie, terrain non bâti, 667 m²
- YX 218, 219, 222, 223, Impasse du Carpont, terrain bâti, 720 m²
- YV 291, 292, 9 clos de Kerzignat, terrain bâti, 498 m²
- YP 776p, 778p, 585, Route de mean kador, terrain bâti, 574 m²
- YP 816, 817, 303a rue de Mean Kador, terrain non bâti, 717 m²
- YR 590, 592, Kerescar, terrain bâti, 2000 m²
- YP 291, 292, 1245 route de Ruscumunoc, terrain bâti, 3165 m²
- YV114, 115, 117, 137, 2, 5,6 impasse des ajoncs, terrain bâti, 2254 m²
- C 685p, 10 rue du vieux bourg, terrain bâti, 170 m² environ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

Campings municipaux : Les recettes du camping-caravaning ont augmenté cette année (67 940€ au 10 septembre). Cette augmentation s'explique par la météo favorable qui a permis un allongement des séjours. De plus, les recettes de l'aire de camping-car sont en nette progression (11 650€ en 2017, 21 345€ en 2018). Les animations proposées par le camping en lien avec la médiathèque - soirées jeux et animations sur la plage - ont été bien suivies et appréciées.

Animations de l'été proposées par Plouarzel Animation. Les différentes animations ont été globalement bien suivies notamment la fête du crabe, la fête du phare et les foires aux puces.

TARIFS CAMPING 2019

Après avoir pris connaissance des propositions de tarifs communaux, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, arrête comme suit les tarifs du camping applicables du 01/01 au 31/12/2019, hors taxe de séjour :

CAMPINGS AMENAGES : système de forfait / famille (5 pers. maxi) et / emplacement pour redevances camping	
Emplacement pour caravane, camping car ou tente pour 5 pers. maxi	
1 nuit	11,20 €
2 nuits	22,40€
3 nuits	33,60€
1 semaine (7 nuits)	73,60€
2 semaines (14 nuits)	144,60 €
1 mois (30 nuits)	278,00 €
2 mois	507,00 €
3 mois	678,00 €
Si > 5 :	/ jour / adulte en +
	2,35 €
	/ jour / enfant de 6 à 12 ans en +
	1,40 €

Tarif électricité / jour et / branchement	3,00 €
Tarif douches chaudes (le jeton)	1,00 €
Tarif lave-linge (jeton + lessive)	4,90€
Tarif sèche-linge (jeton)	3,85€
Tarif de groupe / jour / campeur pour colonies	2,50 €
Tarif randonneur à pied ou à vélo / jour / personne	4,10 €
Garage mort / jour (sauf juillet et août)	5,40 €
Garage mort électricité / jour (sauf juillet et août)	8,40€
Ristourne aux adhérents FFCC ou camping international (campings communaux homologués)	5%

CAMPING SUR TERRAINS NON AMENAGÉS : En terrain privé, le même tarif est applicable aux tentes et aux caravanes ou campings cars. Leur nombre est limité à 6 par terrain quel qu'en soit la superficie. maximum 3 mois au choix entre le 15/5 et le 15/9	
Fourniture d'eau par la commune :	
- 1 semaine	4,10 €
- 2 semaines	8,00 €
- 1 mois	15,05 €
- 2 mois	27,80 €
- 3 mois	41,70 €
Répurgation : tarifs CCPI	

AIRE POUR CAMPING-CARS (du 1^{er} avril au 30 septembre)	
Emplacement pour 24 heures	5,00 €
Emplacement pour 24 heures avec branchement électrique	8,00 €
Vidange	gratuite
Chargement batterie (50 mn) et eau (10 mn = ~ 100 litres) - monnayeur	2,00 €

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

École publique de Trezien

- 128 élèves répartis en 6 classes :
 - Maternelles : 43
 - Primaires : 85
- Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h/12h – 13h30/16h30
- Mme Treguer est remplacée par Mme Laurence Leclerc au poste de directrice.
- Nouvelle enseignante (maternelles) : Mme Sandrine Mercier

École Arzmael

- 278 élèves répartis en 12 classes
 - Maternelles : 59 monolingues + 45 bilingues = 104
 - Primaires : 135 monolingues + 39 bilingues = 174
- Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45/12h – 13h30/16h30

Cantine : Trezien ≈ 110 enfants / Arzmael ≈ 200 enfants

Accueil périscolaire à Trezien : 7h/8h50 et 16h30/19h00

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

AVENANTS AU MARCHÉ DE RÉALISATION DU CENTRE TECHNIQUE

L'assemblée est informée de la nécessité de passer des avenants au marché concernant les travaux de rénovation du centre technique. Ces avenants concernent notamment des travaux supplémentaires demandés par la commune. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications suivantes et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les avenants correspondants aux lots suivants :

Intitulés	Entreprises	Montant des avenants
Lot 1 gros œuvre	Roussel	- 1 221,31 € HT
Lot 5 cloisons isolation plafonds	Gélébart	1 724,20 € HT
Lot 6 menuiseries intérieures	Jourt	332,30 € HT
Lot 7 revêtement de sol	Salaun	591,42 € HT
Lot 8 plomberie	Jezequel	1 445,56 € HT
Lot 9 électricité	Bleunven Monot	446,24 € HT

Total des avenants = +3 318,41 € HT

RECONSTRUCTION DU HANGAR SEGALEN (centre technique) - choix des entreprises

Un avis d'appel public a été publié. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir les offres suivantes :

Lots		Entreprises	Offre de base € HT	Option € HT	Montant retenu € HT
3	Couverture, bardage bacs acier et bardage translucide	LE MESTRE	42 529,45	-5 753,51 (retenue)	36 775,94
4	Menuiseries extérieures	BPS ALUMINIUM	6 600,00		6 600,00
5	Portes sectionnelles	LPH	10 378,52	1 621,48 (non retenue)	10 378,52
6	Électricité	BLEUNVEN MONOT	8 995,87		8 995,87
	TOTAL				62 750,33

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- retient les offres des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres,
- donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le tableau des emplois suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS - Proposition au 1/9/2018

CDI			
INTITULÉ	Nombre de postes	Temps de travail	Remarque
Infirmière Puéricultrice Directrice	1	35h/sem	Employée territoriale
Éducatrice de jeunes enfants Directrice adjointe	1	35h/sem	
Éducatrice de jeunes enfants	2	35h/sem	
Auxiliaire de puériculture	6	35h/sem	
Animatrice	3	35h/sem	
Agent de service	1	35h/sem	
Comptable-Secrétaire	1	7h/sem	Employée territoriale
CDD/CAE ou PEC			
INTITULE	Nombre de postes	Temps de travail	Remarque
Animatrice	1	35h/sem	
Auxiliaire de puériculture ou Animatrice	1	26,25h/sem	
Agent de service	1	22,25h/sem	
Apprentie EJE	1	35h/sem	

INTÉGRATION DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DANS LA VOIRIE COMMUNALE ET DÉNOMINATION DE VOIE ET PLACE

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans la voirie communale, et de nommer la voie et la place créée par l'aménagement du bourg suite aux acquisitions récentes :

N° de voie communale	Nom de rue	Longueur de voie	Références cadastrales
555	Rue de la forge / Straed ar c'hovel	47 ml	C 1313, 1349 p

N° de place	Nom de rue	surface	Références cadastrales
S42	place de la forge / plasenn ar c'hovel	1850 m ²	C 1349, 1348

Conformément aux articles L141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal peut classer des voies dans la voirie communale sans enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée, comme dans le cas présent ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

Les services de la commune ont estimé que la voie à caractère de rue et la place créées par l'acquisition de parcelles privées et l'aménagement du bourg sont à intégrer dans la voirie communale. Cela porte à 28 890,00 ml la longueur de voirie classée en voies à caractère de rues.

Toutes ces voies sont ouvertes à la circulation du public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré :

- se déclare favorable au transfert et au classement dans le domaine public ci-dessus désigné,
- émet un avis favorable à la modification du tableau de classement de la voirie communale tel que présenté par Monsieur le Maire,
- adopte le tableau de classement de la voirie communale, ci-annexé en date du 10/09/2018, qui établit la longueur des voies et la surface des places ci-dessus désignés classés dans le domaine public communal.
- précise que l'intégration de ces voies porte la longueur de voirie communale à caractère de rues à 28 890,00 ml et la surface des places à 46 135 m² ;
- nomme la voie classée, rue de la forge / straed ar c'hovel et la place classée, place de la forge/plasenn ar c'hovel

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

AFFAIRES DIVERSES

Compte rendu de la commission des travaux du 8 septembre

- Des négociations sont en cours pour l'acquisition par la commune du terrain jouxtant la place de la forge/plasenn ar c'hovel. Cette acquisition permettrait l'élargissement de la voie menant de la place à la route de Trezien et la création d'un jardin public en centre bourg.
- Boulodrome : un agrandissement pourrait être envisagé.
- Le centre technique est en cours de déménagement. L'ancien atelier va être déconstruit. Le terrain pourrait être cédé à Brest Métropole Habitat qui étudie la faisabilité d'un projet de maisons en accession à la propriété. Les premières esquisses sont présentées à l'assemblée.
- Armorique habitat a déposé un permis de construire pour l'implantation de 10 maisons adaptées pour les personnes âgées sur le terrain situé entre les deux anciennes écoles. La cession du terrain à Armorique habitat est estimé à 60 000€ soit 6 000€ par maison. La commune réalisera les travaux de voirie. Avis favorable du conseil municipal.
- Projet Espacil (logements et commerces face à la médiathèque). Le projet a pris du retard en raison de difficultés de financement de l'opération. La société HLM souhaite renégocier la convention la liant à la commune. Le conseil municipal émet un avis défavorable pour une participation de la commune à hauteur de 100 000€ et un avis favorable de principe pour une cession gratuite de l'emprise foncière.

Consultation publique

La consultation sur l'avenir de l'école Saints-Anges et la création d'un nouvel équipement public touche à sa fin. Pour clore ce travail, nous vous invitons à participer à un temps collectif (travail en groupe d'une vingtaine de personnes) pour construire les scénarios d'aménagements possibles de ce nouveau lieu de vie. Cette animation se veut ludique et constructive et accessible à toutes et tous. Elle se déroulera les vendredi 14 septembre de 18h30 à 20h30 (une collation sera offerte) et samedi 15 septembre de 9h à 12h à la médiathèque. N'hésitez pas, rejoignez-nous ! Pour y participer, veuillez vous inscrire auprès de Louis-Julien de la Bouère ljbouere@kartenville.xyz ou 06 58 79 80 56.